



[Accueil](#) [Nos annonces](#) [Contact](#)

NOS DOSSIERS DE LA SEMAINE

1. [Portrait](#)
2. [L'événement](#)
3. [Spectacles](#)
4. [Loisirs & Culture](#)
5. [Chez nos voisins](#)
6. [Le dossier vosgien](#)
7. [Société](#)
8. [Environnement](#)
9. [Pratique](#)
10. [People](#)
11. [Agenda du VSD](#)
12. [L'Avent Gourmand](#)

SUPPLÉMENT DU MOIS



LIENS UTILES



Nos annonces



L'éolien est-il dans le vent ?

Rabodeau environnement milite contre l'implantation de 10 éoliennes sur les hauts de sa vallée

« J'irai jusqu'au tribunal administratif »

Pour Claude Brocard, ces éoliennes de 150 mètres de haut n'apportent que des problématiques

Coûte que coûte, une chose paraît acquise, Claude Brocard ira jusqu'au bout. Ce médecin retraité senonais est décidé à utiliser toutes les procédures administratives possibles afin qu'un projet éolien, initié en 2007, ne voie pas le jour sur les hauts de la vallée du Rabodeau. Egalement fondateur d'une association militant contre cette implantation, « Rabodeau environnement », Claude Brocard ne ménage visiblement pas sa peine ni son temps pour évoquer les raisons qui motivent cet investissement humain. Et d'évoquer la genèse de son combat : « Lorsque nous avons appris l'existence du projet, j'étais alors vice-président de la communauté de communes de Senones chargé du plan paysagiste et de l'environnement. Au départ, je pensais naïvement que l'éolien c'était bon pour la planète. Mais en me penchant davantage sur le sujet, je me suis aperçu qu'il n'en était pas ainsi... »



Au total, les porteurs du projet ont programmé l'implantation de 10 éoliennes sur les hauts du Rabodeau (cinq sur Châtas, trois à la Grande Fosse et deux sur la commune alsacienne de Saâles). Des éoliennes on ne peut plus imposantes puisqu'elles devraient atteindre 150 mètres de haut. « Vous imaginez. C'est la moitié de la tour Eiffel ! » déclare Claude Brocard lorsqu'il aborde la nuisibilité visuelle provoquée par ces éoliennes. Une vision d'autant plus imposante que le président de « Rabodeau environnement » affirme que les sites remarquables alentour ne seront pas épargnés par cette vision. « Que l'on se trouve à La Fontenelle ou à la Roche Saint-Martin, on n'y coupera pas » déclare le médecin, embroyant sur la gêne provoquée

par les flashes lumineux, surtout la nuit, à raison de quarante répétitions par minute ! Autre facteur provoquant des nuisances : la pollution auditive. « L'académie de médecine préconise les premières habitations à 1 500 mètres des éoliennes. Les porteurs du projet ont sorti une étude qui démontre que certaines habitations seront touchées par le bruit et notamment le centre médical de Saâles. »

Pour Claude Brocard, le contexte environnemental du Rabodeau est également un facteur élémentaire à prendre en considération : « Dans le cadre de la préservation du tétras, il faut créer un corridor biologique pour que les espèces puissent se mélanger. Mais ce corridor doit passer par Saâles et la Grande Fosse, juste là où seront implantés ces mâts de 150 mètres de haut. Sans oublier que du côté de Belfay, non loin de la zone d'implantation, il existe 17 sortes de chauve-souris qu'il faut préserver. »

« Une électricité de mauvaise qualité »

Aux yeux de Claude Brocard, le projet n'apporte que des ennuis. Quant au fait que l'énergie éolienne soit propre, cela le fait tousser : « Il faut savoir que les éoliennes ne tournent en moyenne qu'à 20-22 % de leur capacité totale. L'éolien est intermittent et pour assurer une production régulière il est nécessaire de s'appuyer sur des centrales thermiques qui en l'occurrence produisent du gaz carbonique... » Une hérésie pour Claude Brocard, qui considère que le contexte énergétique français ne nécessite pas un développement à outrance de ZDE



Télécharger GRATUITEMENT L'EDITION NUMERIQUE DE LA SEMAINE



[Edition Epinal-La Plaine](#)
[Edition Saint-Dié - Remiremont](#)
[Téléchargez les 8 dernières éditions](#)
[Téléchargez Les Contes de Noël 2010](#)
[Téléchargez notre Supplément Habitat](#)

A lire également

[L'élite de l'accordéon en accords avec les montagnes à La Bresse](#)
[L'homme à la tête de chou « forever » à la Rotonde de Thaon-les-Vosges](#)
[Un mariage qui tourne au cauchemar à Châtenois](#)
[L'éolien a-t-il le vent en poupe ?](#)

(Zone de développement éolien) dans tout l'hexagone : « 90 % de l'énergie est assurée par les centrales nucléaires et hydrauliques. Des productions d'énergie qui ne dégagent pas de CO2. » Et d'enchaîner sur la qualité de l'électricité éolienne : « Elle est mauvaise. Elle connaît une grande instabilité au niveau de sa fréquence et de son intensité. »



Certains pro-éoliens argumentent sur les ressources que les communes concernées par ces installations pourront retirer. Pour le médecin senonais, c'est « peanuts », d'autant plus que la taxe professionnelle est désormais passée à la trappe : « Avec la suppression de cette taxe, les communes vont percevoir des ressources financières bien moindres car il va falloir dorénavant partager le gâteau avec le Conseil général et les communautés de communes



concernées par le projet... »

Pollution visuelle, auditive, préservation de l'environnement et de sa faune et des subsides financiers réduits à peau de chagrin, voilà quelques-uns des arguments avancés par la quarantaine de membres de « Rabodeau environnement » et de son président pour s'opposer à ce projet.

Après avoir été débouté en Conseil d'Etat sur la création de cette ZDE, Claude Brocard attend dorénavant la réponse de la préfecture pour la demande de permis de construire faite à l'été 2009. Si jamais les porteurs du projet obtiennent gain de cause, le président senonais semble déterminé plus que jamais : « S'il le faut, nous porterons le contentieux au tribunal administratif. »



Sergio DE GOUVEIA

Publié le 14/01/2011

Les Vosges à l'heure du bilan

Pour Hugues Malecki, l'éolien fait beaucoup parler de lui. Les communautés de communes sont nombreuses à avoir cette idée dans un petit coin de leur tête mais celles qui sont déjà passées à l'action ne sont pas aussi nombreuses qu'on ne le pense.

Ainsi, depuis mai 2006, des permis de construire ont été délivrés auprès de six porteurs de projets. Les bénéficiaires sont : la SNC Chermisey pour l'implantation de 4 éoliennes dans ce même village, la SARL les « Eoliennes de Saône et Madon » (2 éoliennes à Dommartin-lès-Vallois et 2 autres sur Jésonville), Vosges Eole (3 machines à Dombasle-devant-Darney), la SNC MSE « La Saurupt » (un parc de 5 machines sur Séraumont), Sciences et environnement (8 rotors sur Orthoncourt et Réhaincourt) et Gamesa Energie France (6 éoliennes à Gruy-lès-Surance). Côté ZDE, Gruy-lès-Surance et les communes de La Grande Fosse, Grandrupt et Châtas (Le massif de Belfays) ont obtenu le fameux sésame.

D'autres dossiers sont bien entendu en cours d'instruction. Pour les permis de construire, cinq dossiers sont à l'étude, pour l'implantation de près d'une trentaine d'éoliennes. Les trois projets les plus imposants sont : celui du Pays de Saône et Madon incluant la pose de 16 machines sur les territoires d'Esley, Monthureux-le-Sec et Haréville-sous-Montfort ; le projet du pays de Neufchâteau avec 12 machines réparties sur Pompierre, Bazoille-sur-Meuse, Circourt-sur-Mouzon et Sartes ; et enfin le Pays de Châtenois avec 11 mâts érigés sur Removille, Balleville et Viocourt.

Publié le 14/01/2011

L'avis du spécialiste

« Des instructions solides juridiquement »

Lorsqu'on parle d'aménagement de Zone de développement éolien ou de dépôt de permis de construire pour l'implantation de futures éoliennes, l'administration française est toujours pointée du doigt. En première ligne, on retrouve les services administratifs de la préfecture, seuls habilités à délivrer ou non le sésame synonyme de l'érection de ces futurs rotors et de ses pales.

Pour Hugues Malecki, secrétaire général de la préfecture des Vosges, le développement éolien va de pair avec des relations délicates aussi bien avec les pros que les anti-éoliens.

« Nous savons pertinemment qu'après avoir rendu une décision, il y a bien souvent un recours derrière, de la part de porteurs de projets qui n'ont pas obtenu leur permis de construire ou de la part d'associations ne souhaitant pas voir des parcs éoliens sortir de terre aux abords de leurs habitations. Dans ce contexte, nous devons faire preuve d'une certaine solidité juridique », affirme le secrétaire général. D'où une certaine longueur pour l'instruction des différents dossiers : « Il faut compter six mois pour instruire un dossier ZDE. Quant à un permis de construire, le délai est plus long », affirme Hugues Malecki.

Si certains considèrent que la préfecture fait preuve d'attentisme, c'est qu'en vérité, l'analyse est multiservices et multicritères. A titre d'exemple, le CODERST (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) est ainsi sollicité pour évaluer les risques en matière de sécurité, mais la DREAL (direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), la



Hugues Malecki

DDT (direction départementale du Territoire), la CNDPS (commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) ou bien encore la DRAC, dans le cadre d'une expertise archéologique préventive, ont également leur mot à dire.

Pour Hugues Malecki, ce travail de fourmi est nécessaire afin de ne pas laisser faire n'importe quoi : « Les communes et com-com font souvent preuve de vœux nobles dans le cadre d'une démarche écologique. Mais pour ces dernières, il y a également l'aspect financier qui rentre en jeu, tout comme pour les porteurs de projets. Par le passé, on a assisté à des effets d'opportunités... », explique Hugues Malecki, qui n'hésite pas à utiliser un style imagé pour faire comprendre la philosophie de la politique publique : « L'Etat est en quelque sorte un conducteur de char romain : le fouet dans une main, afin d'encourager le développement de ces énergies renouvelables, et les rênes d'une autre, pour réguler cette expansion, que ce soit avec la baisse du prix de rachat de l'électricité produite ou en demandant des exigences supplémentaires en matière d'environnement. Ces ajustements progressifs sont nécessaires. »

Publié le 14/01/2011

[Précédent](#)

[Retour](#)



[Accueil](#)

[Plan du site](#)

[Signaler un contenu illicite](#)

[Mentions légales](#)

[Nos tarifs](#)

[Nos partenaires](#)

www.vosgeshebdo.fr, l'hebdomadaire vosgien d'information et de petites annonces - Conditions commerciales - Charte vosgeshebdo.fr - Droits de reproduction et de diffusion réservés © vosgeshebdo.fr 2009. Dispositions légales. Ce site est hébergé par Orange.fr. Copyright © 2009 Webmaster@vosgeshebdo.fr

